

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois d'avril
Les membres du Conseil municipal de DISTRÉ se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale adressée le 11 avril 2017.
La séance est ouverte à vingt heures quarantes minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.
Etaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mr GRIVAULT, Mme THIBEAUD, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mr LAIRE.
Madame DESNOYERS donne pouvoir à Madame RABINEAU
Monsieur NEVERS donne pouvoir à Madame RAVARD
Monsieur CAILLAUD donne pouvoir à Monsieur RABILLER
Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur LAIRE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3 TAXES

Monsieur le Maire expose les incidences de l'harmonisation des taux de l'intercommunalité, compte tenu de la fusion des EPCI au 1^{er}/01/2017.

Il rappelle que c'est une fausse idée de l'égalité devant l'impôt que d'harmoniser les taux sur des bases qui ne sont pas identiques d'une commune à l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour le Budget Primitif 2017, ce qui laisse les taux fixés à :

| | |
|-----------------------|---------|
| Taxe Habitation | 11.76 % |
| Taxe Foncier (bâti) | 18.02 % |
| Taxe Foncier non bâti | 43.84 % |

et prendre une décision quand les attributions de compensation définitives 2017 seront connues.

TERMITES

Madame LAMANDÉ, Adjointe, rappelle la délibération prise en décembre 2016 concernant la zone atteinte par les termites dans le hameau de Munet et précise qu'il faut savoir avec précision si le phénomène s'est propagé aux maisons voisines et conformément à la réglementation en vigueur, revoir, s'il y a lieu, le périmètre de cette zone infestée dans lequel les traitements adaptés doivent être effectués. Il est donc proposé d'imposer aux propriétaires, bordant le périmètre, la réalisation d'une expertise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Prendre un arrêté rendant obligatoire l'expertise pour les maisons jouxtant des propriétés reconnues comme étant infestées par les termites ;
- Prendre cette dépense à la charge de la Commune de Distré dans la limite de 1 000 €.

ACHAT MATERIEL

Monsieur RABILLER, Adjoint, rappelle qu'il a été décidé d'acquérir une nouvelle tondeuse lors du conseil du mois de mars dernier.

Après échange avec le fournisseur et les agents techniques, il est proposé d'acquérir un modèle diesel au lieu d'essence pour un montant de 6 600 € TTC, auprès de la Sté JARDICENTER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir une tondeuse autoportée pour un montant TTC de 6 600 €.

CIRCULATION RUE DE MAUPERTUIS

Monsieur le Maire expose que plusieurs riverains de la rue de Maupertuis s'inquiètent de la vitesse excessive dans la rue et souhaiteraient qu'un ralentisseur soit installé en venant de la voie Romaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, dans un premier temps, à l'unanimité, d'avancer le panneau d'entrée d'agglomération de Pocé de 200 mètres et de prévenir la Gendarmerie pour qu'elle effectue des contrôles de vitesse.

DÉLAISSÉS ROCADE

Monsieur VIGNERON, Adjoint, fait état d'un courrier de la Préfecture proposant à la Commune de récupérer différentes parcelles (de 3 m² à 2 985 m²) situées à proximité de la rocade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fait part, à l'unanimité, de son intérêt uniquement pour la parcelle ZM 335 (61 m²) assurant la sortie du chemin venant de l'école vers le chemin du Bien et donne pouvoir au Maire ou l'un de ses Adjointes pour établir l'ensemble des documents nécessaires à la récupération de ladite parcelle.

ADHESIONS CAUE

Madame CHAMBRY, Adjointe, présente une demande de renouvellement d'adhésion du C.A.U.E. pour l'année 2017.

Ce conseil est une association départementale aux services des territoires qui a pour fonction principale de conseiller et d'accompagner les élus dans leurs projets sur toutes les phases avant les études préalables, avec pour objectif, l'amélioration qualitative du cadre et de la condition de vie des citoyens. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion et de verser la cotisation de 0.10 € par habitant soit un montant global de 167.10 €.

ADHESION AMR 49

Madame CHAMBRY, Adjointe, présente une demande de renouvellement d'adhésion de l'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MAINE ET LOIRE (AMR 49) pour l'année 2017.

Son engagement est de promouvoir et de défendre la commune et ses élus comme base de la démocratie et de livrer un combat urgent et nécessaire pour la ruralité et l'aménagement du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion et de verser la cotisation de 150 €.

SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à :

| | | |
|---------------------------|---|-------------|
| - AFRIEJ | → | 21 725.25 € |
| - AFRIEJ | → | 400.00 € |
| - ADMR les tuffeaux | → | 800.00 € |
| - CLUB JEUNESSE RETROUVEE | → | 200.00 € |
| - CA Les Z'A MUSE | → | 200.00 € |
| - RESTOS DU COEUR | → | 400.00 € |
| - ASPA | → | 527.00 € |
| - FRANCE ALZHEIMER | → | 100.00 € |

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2017.

PHOTOCOPIEUR ECOLE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, expose les raisons qui ont entraîné l'étude d'un éventuel changement du photocopieur de l'école.

Le coût d'entretien annuel de ce photocopieur, acheté en 2010 pour un montant de 1534 € HT est actuellement de 483.78 € par trimestre car hors garantie et maintenance. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs sociétés. Un comparatif des coûts d'achat, de location et d'entretien d'un nouveau photocopieur a été effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de louer un photocopieur noir et blanc auprès de la Société DBR au prix de 101 € HT par trimestre pour 5 ans (20 trimestres) avec un coût d'entretien à la photocopie de 0.0036 € HT soit environ 180.38 € par trimestre.

Ces tarifs comprennent l'installation, la formation, le raccordement au réseau informatique de l'école et à tous les ordinateurs connectés.

Monsieur le Maire négociera la reprise du photocopieur actuel.

DEMANDE JEU DE PÉTANQUE

Madame COCHARD, Adjointe, fait état d'un courrier de joueurs de pétanque souhaitant pouvoir bénéficier de terrains supplémentaires sur l'îlot de l'Echallier pour éviter d'importuner le voisinage dans la rue des Topannes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord de principe pour étudier avec les utilisateurs la création de jeux supplémentaires à l'Echallier.

CESSION CLOS MARTEAU

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du réaménagement du site du Clos Marteau, une offre est parvenue pour l'achat des anciens bureaux sur une surface de 1 000 m² environ, aux charges et conditions suivantes :

- Surface : 1 000 m² environ ;
- Prix : 45 000 €
- Branchements Eau, EDF et Télécom et assainissement à la charge du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des documents nécessaires pour parfaire la vente et notamment l'acte en l'étude de Maître ZENNER, Notaire à Allonnes.

CESSION LES BERETTES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la cession des terrains des Berettes, une offre est parvenue pour l'achat du lot A aux charges et conditions suivantes :

- surface : 806 m²
- prix : 42 000 €
- branchements eau, EDF et Télécom : à la charge du vendeur

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer l'ensemble des documents nécessaires pour parfaire la vente et notamment l'acte en l'étude de Maître ZENNER, Notaire à Allonnes.

RÉGISSEURS ETANG

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des nominations du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants pour la vente de cartes et tickets de pêche dans le plan d'eau communal, il y a lieu de fixer le montant des indemnités allouées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une indemnité de responsabilité de 32 € par an uniquement au régisseur titulaire de la régie pêche.

CANDÉLABRE ALLÉE PLUME

Monsieur VIGNERON, Adjoint, expose que dans le cadre du programme de voirie 2017 il serait souhaitable de prévoir avant la réfection de l'Allée Plume un candélabre supplémentaire à l'angle de l'impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis du SIEMML et accepte de verser un fonds de concours de 1 853.51 €

BRANCHEMENT ADDUCTION EAU POTABLE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des cessions de l'ex-propriété SAVATON rue de la Touche, il y a lieu de faire réaliser deux branchements d'adduction d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la SAUR pour un montant de 2 446.62 € TTC.

Infos :

- Les conseillers municipaux iront visiter un parc éolien.
- Le planning des permanences du second tour a été élaboré.

Pour copie conforme au registre,
Le 24 avril 2017

Le Maire,
Eric TOURON